

AGENCE DE PAPEETE N°218 juillet 2010

INSTITUT D'ÉMISSION

D'OUTRE-MER

1 - Actualité nationale et internationale

Réforme du crédit à la consommation et du surendettement

La loi n° 2010-737 du 1- juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été publiée au Journal Officiel de la République du 2 juillet 2010. Ce texte vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement et transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation. Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au fur et à mesure de la publication des décrets d'application selon le calendrier présenté par Mme Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- juillet-août 2010 : suppression des pénalités libératoires versées au Trésor par les personnes en interdits bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (fichier positif) ;
- septembre 2010 : encadrement de la publicité ; développement du microcrédit, choix donné aux consommateurs en matière d'assurance emprunteur, encadrement des rachats de crédit ;
- novembre 2010 : réforme du surendettement et du FICP avec la réduction de la durée des plans de surendettement de 10 à 8 ans, le raccourcissement de 6 à 3 mois des délais pour décider de l'orientation des dossiers, la suspension automatique des voies d'exécution à la recevabilité du dossier et interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité, l'obligation d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, le raccourcissement des durées d'inscription au FICP de 8 à 5 ans ;
- avril 2011 : réforme du taux d'usure pour le crédit à la consommation par le passage d'un système de taux d'usure dépendant de la nature du crédit à un système fondé sur le montant des crédits pour réduire les taux d'usure et encourager le développement du crédit amortissable ;
- mai 2011: encadrement du crédit renouvelable; choix laissé au consommateur sur le type de crédit (amortissable ou renouvelable) pour un achat supérieur à 1 000 euros en magasin ou sur Internet; obligations précontractuelles (obligation pour le prêteur de consulter le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers pour vérifier la solvabilité de l'emprunteur, établissement d'une fiche de dialogue par les cocontractants pour les crédits souscrits sur le lieu de vente ou à distance, allongement du délai de rétraction de 7 à 14 jours); interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit des cartes de fidélité et ouverture de la possibilité de régler au comptant, l'utilisation de la fonction de crédit de la carte nécessitant l'accord exprès du consommateur.

MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans ont remis à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 8 juillet 2010, le rapport sur la tarification des services bancaires. Le rapport préconise notamment :

- d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des 10 principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs en outre-mer);
- d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un

Frais bancaires

Rapport sur la tarification des services bancaires chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ;

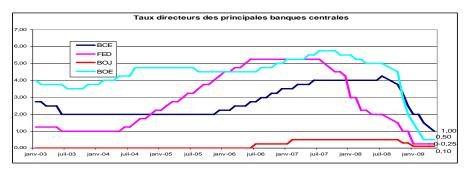
- de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ;
- d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Le rapport est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

http://www.economie.qouv.fr/services/rap10/100708 rap Pauget Constans.pdf

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé le 8 juillet 2010 que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés, à respectivement 1 %, 1,75 % et 0,25 %. Le Président de la BCE observe qu'en 2010 « l'économie de la zone euro devrait croître à un rythme modéré et encore irrégulier, dans un contexte de forte incertitude ».

Le Comité monétaire de la FED a maintenu le 22 juin 2010 son principal taux directeur dans une fourchette comprise entre 0 % et 0,25 %. En mai 2010, les dépenses de consommation des ménages américains ont augmenté de 0,2 % par rapport à avril. Les prix à la consommation mesurés en mai sur un mois ont reculé de 0,2 % et progressé en glissement annuel de 2 %. La production industrielle a augmenté de 1,2 % par rapport à avril. Les Etats-Unis d'Amérique ont détruit 150 000 emplois en juin. Le taux de chômage recule de 0,2 point à 9,5 % de la population active.



En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits au Pôle Emploi s'établit à 2 699 600 à fin mai 2010, soit une hausse de 0,8 % sur un mois en données CVS-CJO (+ 22 600 personnes). Sur un an, ce nombre augmente de 7,1 % (+ 7,3 % pour les hommes et + 6,8 % pour les femmes) et le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits en catégorie A croît de 18,9 %.

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières atteint, selon Eurostat, 10 % en mai 2010, inchangé par rapport à avril. Il était de 9,4 % en mai 2009. Le taux de chômage dans les 27 pays membres de l'Union européenne s'est élevé à 9,6 % en mai 2010. Il était de 8,9 % en mai 2009.

En mai 2010, l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France augmente de 0,1 % sur un mois ; sur un an, il croît de 1,6 %. L'inflation sous-jacente en France s'élève en glissement annuel à 1,4 %.

Selon une estimation rapide d'Eurostat, le taux d'inflation annuel de la zone euro s'établirait à 1,4 % en juin 2010. En mai, il était de 1,6 %.

Le comité de politique monétaire de la Banque du Japon (BoJ) a décidé le 15 juin 2010 de laisser inchangé à 0,10 % son principal taux directeur. En mai 2010, la production industrielle du Japon a reculé de 0,1 % après une hausse de 1,3 % en avril. Les prix à la consommation, hors produits frais, ont reculé de 1,2 % sur un an en mai. Les dépenses de consommation des ménages ont diminué de 0,7 % en glissement annuel. Le taux de chômage est estimé à 5,2 % contre 5,1 % en avril. En mai 2010, les exportations japonaises ont augmenté de 32,1 % sur un an, les importations de 33,4 % et l'excédent commercial a atteint 2,93 milliards d'euros.

En mai 2010, la production industrielle chinoise a progressé de 16,5 % en glissement annuel. En mai 2010, l'indice chinois des prix à la consommation a crû de 3,1 % sur un an contre 2,8 % en avril. Les exportations et les importations chinoises ont augmenté

Taux d'intérêt

La BCE et la FED maintiennent le statu

quo monétaire

Chômage

Augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en France et stabilité du taux de chômage dans la zone euro

Inflation

Légère reprise de l'inflation en France et recul sensible dans la zone euro

Asie/Pacifique

La BoJ maintient le statu quo monétaire

La Chine annonce un assouplissement du régime de change

respectivement de 48,5 % et de 48,3 % au mois de mai. L'excédent commercial s'est élevé à 19,5 milliards de dollars contre 1,7 milliard en avril.

La banque centrale de Chine a annoncé le 19 juin 2010 un assouplissement progressif du régime de change du yuan ainsi que l'abandon de la politique d'indexation sur le dollar mise en place en 2008.

Publications de l'IEOM

Rapport annuel 2009

A l'occasion de la sortie des rapports annuels de l'IEOM et de l'IEDOM au titre de l'exercice 2009, M. Yves Barroux, directeur général de l'IEOM et de l'IEDOM, a présenté une synthèse des principales évolutions ayant affecté les économies ultramarines ainsi que les tendances de l'année 2010 lors d'une conférence de presse organisée le 23 juin 2010 au siège des Instituts d'émission à Paris.

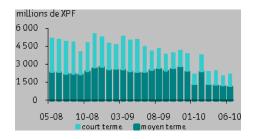
Le rapport annuel et les monographies géographiques de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sont disponibles en téléchargement sur notre site Internet (www.ieom.fr).

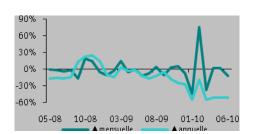
2 – Activités de l'Institut et suivi de place

Refinancement des établissements de crédit

Baisse significative du refinancement tous termes confondus.

en millions de F CFP	juin-09	mai-10	juin-10	▲/mois	▲/an
Utilisations à court terme Utilisations à moyen terme	2 188 2 145	1 340 1 077	1 095 1 023	-18,3% -5,0%	-50,0% -52,3%
Refinancement total	4 333	2 417	2 118	-12,4%	-51,1%





Cotation

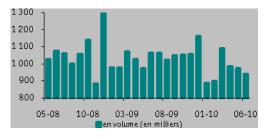
Diminution de la proportion d'entreprises éligibles au refinancement

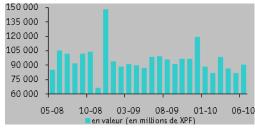
en nombre	juin-09	mai-10	juin-10
Entreprises cotées :	4 670	5 639	5 863
dont éligibles au refinancement	1 650	1 602	1 638
en %	35,3%	28,4%	27,9%

Compensation

Baisse des opérations en volume et hausse des opérations en valeur au mois de juin.

	mai-10	juin-10	▲/mois	Cumul 2010	▲ cumul/an
Nombre	974 218	938 137	-3,7%	5 772 163	-5,2%
Montant (millions de F CFP)	81 546	90 123	10,5%	<i>526 088</i>	-4,0%

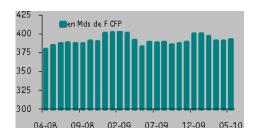


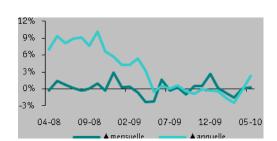


Masse monétaire

Légère hausse de la masse monétaire sur le mois

en millions de F CFP	mai-09	avr-10	mai-10	▲/mois	▲/an
Circulation fiduciaire	13 700	14 217	14 524	2,2%	6,0%
Dépôts à vue	148 226	150 146	156 447	4,2%	5,5%
Comptes sur livrets	84 380	110 932	110 293	-0,6%	30,7%
Comptes d'épargne logement	211	221	221	0,1%	4,7%
Dépôts à terme	126 357	109 579	104 962	-4,2%	-16,9%
Autres	10 552	6 215	5 946	-4,3%	-43,7%
Total M3	383 425	391 310	392 393	0,3%	2,3%

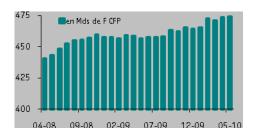


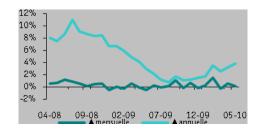


Concours des banques locales à l'économie

Légère hausse de l'encours de crédit en mai.

en millions de F CFP	mai-09	avr-10	mai-10	▲/mois	▲/an
Crédits de trésorerie	134 397	139 276	141 034	1,3%	4,9%
Crédits d'équipement	62 207	63 538	63 694	0,2%	2,4%
Crédits à l'habitat	151 216	154 463	151 243	-2,1%	0,0%
Autres crédits	32 202	20 931	20 626	-1,5%	-35,9%
Créances dout. brutes	33 079	40 331	41 436	2,7%	25,3%
Total CCB	455 561	473 593	473 970	0,1%	4,0%

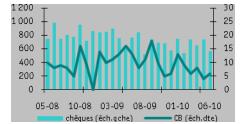


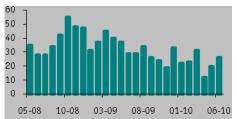


<u>Incidents de</u> paiement

Diminution significative des incidents de paiement sur chèques

en nombre	juin-09	mai-10	juin-10	▲ /mois	▲/an
Incidents de paiements :	809	766	601	-21,5%	-25,7%
- sur chèques - sur effets - retraits de cartes bancaires	767 29 13	742 20 4	569 26 6	-23,3% 30,0% 50,0%	-25,8% -10,3% -53,8%





Interdits	
bancaires	

Légère hausse du nombre de personnes morales et physiques frappées d'une interdiction bancaire

en nombre	juin-09	mai-10	juin-10	▲/mois	▲/an
Interdits bancaires en fin de mois	3 962	3 865	3 896	0,8%	-1,7%
- dont personnes physiques - dont personnes morales	3 523 439	3 415 450	3 443 453	0,8% 0,7%	-2,3% 3,2%

3 - Brèves économiques locales

Mesures de soutien à l'économie

Redynamisation du centre ville de Papeete

Création du CARE

Mesures en faveur de l'investissement

Energies renouvelables

600 millions Fcfp pour les énergies renouvelables

Tourisme

COST : Stratégie touristique

Bilan touristique post Eclipse

Communes

Loi de Pays sur les communautés de communes adoptée.

Le Conseil des ministres a validé mercredi 2 juin 2010 la création d'un comité consultatif relatif à l'animation commerciale du centre ville de Papeete pour faire face aux difficultés des commerçants. Il aura pour mission de redynamiser le centre ville à travers un plan d'actions dont les principaux axes concernent l'ouverture des commerces le week-end, la création d'une zone franche et l'assouplissement des formalités d'ouverture d'un commerce.

Le 7 juillet 2010, sous l'égide du ministère de la Reconversion Economique, la création du Comité d'Actions pour le Redressement Economique (CARE) a pour objectif de mettre en place des mesures s'articulant autour de trois axes: redonner de l'activité aux entreprises à court et moyen termes, pallier aux dysfonctionnements administratifs qui pèsent sur l'économie et élaborer un projet de réforme de la fiscalité. Le CARE est constitué des présidents de la CCISM, de la CS-BTP, de l'Ordre des Experts Comptables, de l'Association des Banques ainsi que du directeur de l'IEOM. Cinq réunions devraient se tenir entre le 29 juillet et le 3 septembre 2010 en vue de définir des mesures à même de redynamiser l'économie polynésienne.

Parallèlement, des mesures visant à doper l'investissement des entreprises et des particuliers, tout en relançant l'activité dans les secteurs de la construction et de l'habitat, ont été validées en Conseil des ministres du 7 juillet 2010. Dans ce cadre, deux nouveaux dispositifs de prêts bonifiés devraient être mis en œuvre - le Prêt d'Accès à la Propriété (PAP) et le Prêt Incitatif au Logement (PIL)- ainsi que la Prime à l'Investissement des Ménages (PIM) versée lors du déblocage d'un prêt à la construction ou à l'aménagement d'un logement.

Le 9 juillet 2010, la Banque SOCREDO et la Banque Européenne d'Investissements (BEI) ont signé la convention « Ligne Environnementale II ». Par cette convention, la BEI octroie à la banque polynésienne une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros (600 millions de FCFP) destinée à soutenir des projets d'investissement liés aux énergies renouvelables.

Les premières commissions du Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST), créé le 9 juin dernier et visant à définir une stratégie touristique pérenne pour le Pays, se sont réunies le 12 juillet 2010. Les membres ont jusqu'à la mi-septembre pour rendre leurs travaux et présenter, lors d'une première séance plénière planifiée à fin septembre, les objectifs à atteindre à moyen et long termes dans chacune des branches du secteur.

Le ministère du Tourisme a rendu public, le 15 juillet 2010, le bilan de l'Eclipse du 11 juillet 2010. Cet évènement aurait attiré près de 5 500 touristes et généré un chiffre d'affaires de plus d'1,3 milliard de F CFP. Les retombées touristiques se sont donc avérées positives pour les compagnies aériennes et maritimes, les hôtels classés mais également la petite hôtellerie et la population des atolls éloignés.

La loi du Pays portant sur l'instauration des communautés de communes a été adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 6 juillet 2010. Ce texte permet à la Polynésie de confier aux communautés de communes les compétences en matière d'aménagement de l'espace (équipements collectifs, gestion de service publics...) et de développement économique. Le financement des actions initiées par ces groupements devrait être formalisé par une convention qui prévoit la participation financière de la Polynésie-Française.

Cette loi intervient dans un contexte où la SEP (Société Environnement Polynésien), en charge du traitement des déchets pour 12 communes, a fait part d'une dette des communes à son égard de l'ordre de 661 millions de F CFP à fin mai 2010. Les impayés devraient être étudiés au cas par cas et le remboursement étalé sur 2 à 3 ans.

Finances publiques

Politique budgétaire pour 2011

3^{ème} collectif budgétaire

Télécommunications

Ouverture à la concurrence dans le secteur

Transport maritime

Départ du King Tamatoa

Chambre de Commerce et d'Industrie

Inauguration de la première école de commerce à Tahiti

Dans le prolongement du premier séminaire gouvernemental du mois de juin 2010, ayant notamment dressé les contours de la situation financière du Pays, les membres du gouvernement se sont une nouvelle fois réunis le 8 juillet 2010 pour un séminaire de cadrage dédié à la préparation du budget 2011. Ce budget devrait traduire une volonté de maintenir l'effort d'investissement à hauteur de 30 milliards de F CFP.

Parallèlement, une session extraordinaire de l'APF devrait être convoquée fin juillet 2010 en vue de procéder à l'examen du 3ème collectif budgétaire. Ce dernier vise à répondre aux besoins urgents recensés dans le domaine de la Solidarité (2 milliards de F CFP prévus) et à apporter un soutien financier aux communes (400 millions de F CFP pour les communes à travers le FIP).

Le Conseil des ministres du 7 juillet 2010 a attribué une Autorisation d'Utilisation des Fréquences (AUF) à la société Digicel Tahiti. La prochaine étape pour Digicel Tahiti est la validation du cahier des charges relatif à son implantation. Cette décision marque l'ouverture effective à la concurrence dans le secteur de la télécommunication.

Après un peu plus de deux mois de rotations entre Tahiti et les îles Sous le Vent, le navire « King Tamatoa » a quitté définitivement la Polynésie le 5 juillet 2010. Mis en redressement judiciaire fin juin et afin d'éviter la saisie conservatoire du navire demandée par les créanciers, le King Tamatoa, dont le propriétaire est la SNCM, a finalement levé l'ancre. La desserte des îles Sous-le-Vent sera assurée, à titre transitoire, par le Tahiti Nui à compter du 1er août pendant une période de six mois à un an.

La Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers de Polynésie Française (CCISM), qui fête ses 130 ans, a inauguré, mercredi 30 juin, son pôle entreprise et son école de commerce. Située dans le nouveau bâtiment de la CCISM, l'Ecole de Commerce de Tahiti (ECT), devrait accueillir une soixantaine d'étudiants bacheliers en septembre 2010.

4 – Brèves économiques régionales

Australie

Maintien du taux directeur par la RBA

Nouvelle Zélande Lors de sa dernière réunion du 6 juillet, la Reserve Bank of Australia (RBA) a décidé de maintenir le taux directeur à 4,5 %. La RBA justifie cette décision par le fragile redémarrage de la croissance mondiale. Par ailleurs, les dépenses de consommation enregistrent une hausse modeste, reflétant une certaine prudence des ménages. Le crédit aux entreprises s'est stabilisé laissant présager une hausse de l'investissement des entreprises. Enfin, le marché du travail a continué de se raffermir laissant apparaître une légère croissance des salaires.

Au premier trimestre 2010, la Reserve Bank of New Zealand enregistre une hausse du PIB de 0.6% marquant ainsi le quatrième trimestre consécutif de croissance après une longue récession. Cependant l'activité économique demeure encore en dessous du niveau observé avant la récession. Par ailleurs, l'indice de performance du secteur manufacturier a progressé de 54.4 à 56.2.

Les indicateurs de référence

	date	2009	m-1	2010	Δ	Glissement
					mensuelle	anuel
Indicateurs macroéconomiques						
Indice des prix à la consommation - mai 2010 (base 100 décembre 2007)	mai	102,0	102,4	102,3	-0,1%	0,3%
Indice de l'emploi alarié dans le secteur marchand -avril 2010 (base 100 janvier 2000)	avr	125,3	121,8	121,7	-0,1%	-2,9%
Commerce extérieur Exportations (en M F CFP,) mai	454,4	1 043,1	578,5	-44,5%	27,3%
Importations (en M F CFP,		11 032,8	11 967,9	13 818,3	15,5%	25,2%
						(source : ISPF)
Entreprises						
Importations de biens d'équipement (M F CFP)	mai	2 213,3	2 058,5	1 824,4	-11,4%	-17,6%
Immatriculation de véhicules utilitaires neufs (nb)	juin	136	135	112	-17,0%	-17,6%
Personnes morales en interdiction bancaire (nb)	juin	439	450	453	0,7%	3,2% res: ISPF,IEOM)
Ménages					(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Importations de biens de consommation courante (M CFP)	mai	2 048,2	1 863,2	2 417,9	29,8%	18,0%
Importations de produits alimentaires (M CFP)	mai	2 306	2 906	3 088	6,2%	33,9%
Immatriculation de véhicules particuliers neufs (nb)	juin	267	289	298	3,1%	11,6%
Personnes physiques en interdiction bancaire	juin	3 523	3 415	3 443	0,8%	-2,3%
Continue					(source	es : ISPF, IEOM)
Secteurs Agriculture						
Exportations de perles brutes (en M F CFP)	mai	187	796	296	-62,8%	58,3%
Exportations de poissons et crustacés (en M F CFP)	mai	232,1	832,9	331,4	-60,2%	42,8%
ETP Importations do simont (on M.E.CED)	mai	64,9	49.6	135,6	179,0%	100 00/.
Importations de ciment (en M F CFP) Importations de bois transformé (en M F CFP)	mai mai	86,7	48,6 116,4	371,4	219,1%	108,9% 328,4%
<u>Industrie</u>			,	0.2/.		220,111
Exportations de monoï en vrac et conditionné (en M F CFP)	mai	4,4	4,9	23,4	377,6%	431,8%
Exportations d'huile de coprah (en M F CFP)	jan	31,5	-	117,7	1 (20)	273,7%
Exportations de noni en purée et en jus (en M F CFP) Tourisme	mai	55	57,8	66	14,2%	20,0%
Trafic aérien (nb)	mai	41 941	39 744	39 302	-1,1%	-6,3%
Nombre de touristes	avril	11 230	10 547	10 271	-2,6%	-8,5%
Taux d'occupation hôtelière	juin	50,4%	53,3%	53,1%	-0,3pt	+2,7pts
Indicateurs financiers					(sou	rces : ISPF,CPH)
<u>Dépôts</u>						
Ménages		50.064	57.507	50.675	4.00	2.00/
Dépôts à vue Comptes sur livre		59 861 88 734	57 597 104 309	58 675 103 712	1,9% -0,6%	-2,0% 16,9%
Dépôts à terme		72 016	54 387	54 192	-0,4%	-24,8%
Entreprises						
Dépôts à vue		64 550	75 095	81 878,2	9,0%	26,8%
Dépôts à terme	e mai	43 336	42 858	37 159	-13,3%	-14,3%
Ménages						
Crédits de trésorene		89 772	87 431	86 388	-1,2%	-3,8%
Crédits à l'habita	t mai	125 874	130 724	130 875	0,1%	4,0%
Entreprises Crédits de trésorerie	e mai	42 729	50 476	53 178	5,4%	24,5%
Crédits d'équipemen		57 749	54 459	54 628	0,3%	-5,4%
Créances douteuses						
Cré ances douteuses brute.	s mai	33 033	40 446	41 367	2,3%	25,2%
						(source : IEOM _,



AGENCE DE PAPEETE

5 – Les taux

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE				
	taux	date d'effet		
taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009		
taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement	1,00%	13/05/2009		
taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009		

TAUX D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER					
	date d'effet	taux	taux de sortie maximum applicables		
taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	aux crédits pour accès au réescompte		
taux de réescompte des crédits aux entreprises	19/05/2009	1,25%	4,00%		
taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	5,55% à 6,00% (Taux SGFGAS à partir du 01/08/2010		
taux de la facilité de prêt marginal	19/05/2009	1,75%			
taux de l'escompte de chèques	19/05/2009	1,75%			

TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE ET DANS	S LE MONDE

taux d'intérêt en fin de mois

	30/06/2010	31/05/2010	Var. M-1	fin 12/09	Var. fin 08
EONIA	0,5420%	0,3300%	+ 0,212 pt	0,4100%	+ 0,132 pt
EURIBOR 1 mois	0,4850%	0,4290%	+ 0,056 pt	0,4530%	+ 0,032 pt
EURIBOR 3 mois	0,7670%	0,7010%	+ 0,066 pt	0,7000%	+ 0,067 pt
EURIBOR 6 mois	1,0410%	0,9890%	+ 0,052 pt	0,9940%	+ 0,047 pt
EURIBOR 12 mois	1,3060%	1,2600%	+ 0,046 pt	1,2480%	+ 0,058 pt

taux de base bancaire banques métropolitaines banaues locales

taux d'intérêt légal année 2010 année 2009

taux date d'effet 15/10/2001 taux JORF 0,65% 11/02/2010 11/02/2009

taux d'intérêt en moyenne mensuelle

	30/06/2010	31/05/2010	Var. M-1	fin 12/09	Var. fin 08
TEMPE	0,3489%	0,3386%	+ 0,203 pt	0,3476%	+ 0,194 pt
EURIBOR 1 mois	0,4460%	0,4230%	+ 0,023 pt	0,4790%	- 0,033 pt
EURIBOR 3 mois	0,7270%	0,6860%	+ 0,041 pt	0,7120%	+ 0,015 pt
EURIBOR 6 mois	1,0120%	0,9820%	+ 0,030 pt	0,9950%	+ 0,017 pt
EURIBOR 12 mois	1,2810%	1,2490%	+ 0,032 pt	1,2420%	+ 0,039 pt
TMO	3,3400%	3,3400%	+ 0,000 pt	3,7400%	- 0,400 pt
TME	3,1400%	3,1400%	+ 0,000 pt	3,5400%	- 0,400 pt
TRBOSP	3,3200%	3,1900%	+ 0,130 pt	3,7600%	- 0,440 pt

<u>Définitions</u> EONIA: Euro OverNight Index Average TEMPE: moyenne mensuelle de l'EONIA EURIBOR: EUR. InterBank Offered Rate

Euralonk. Euk. TheiBunk Ojpiela Nales (Source: CDC) TME: taux moyen des obligations publiques (Source: CDC) TRBOSP: taux de rendement brut des obligations du secteur privé (demier vendredi du mois)

taux des euro-monnaies

La Lettre de l'Institut d'émission

devise	USD			JPY			GBP		
date	30/06/2010	31/05/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/05/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/05/2010	31/12/2009
taux JJ	0,350%	0,410%	0,145%	0,160%	0,160%	0,430%	0,515%	0,575%	0,465%
3 mois	0,955%	0,750%	0,375%	0,345%	0,310%	0,305%	0,925%	0,830%	2,850%
10 ans emprunts phares	2,980%	3,330%	3,840%	1,100%	1,270%	nd	3,350%	3,570%	3,020%

TAUX DE L'USURE (seuils applicables à partir du 1er juillet 2010)									
Prêts aux particuliers	seuil de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	seuil de l'usure						
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,27%						
Prêts à taux fixe	6,09%	Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable	4,99%						
Prêts à taux variable	5,35%	Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe	6,25%						
Prêts relais	5,96%	Découverts en compte (commission de plus fort découvert exclue)	13,39%						
Crédits de trésorerie		Autres prêts d'une duré e initiale infé rieure ou égale à deux ans	5,93%						
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 181 920 XPF	21,15%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs be							
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 181 920 XPF	19,27%	professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle commerciale							
Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 920 XPF	8,61%	Découverts en compte (commission de plus fort découvert exclue)	13,39%						

TAUX DE CHANGE

Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR											
Dernier cours fin de	e mois	1 USD/XPF	97,2470	1 NZD/XPF	67,1875	1 HKD/XPF	12,4891	1 GBP/XPF	145,9716		
100 JPY/XPF	109,6900	1 AUD/XPF	82,8520	1 SGD/XPF	69,5406	100 VUV/XPF	93,3358	1 FJD/XPF	49,7900		

1000 XPF/EUR	8,38	USD	1,2271	NZD	1,7761	HKD	9,5549	GBP	0,8175
JPY	108,79	AUD	1,4403	SGD	1,716	VUV	127,852	FJD	2,3967

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : M. REMBLIN - Éditeur et imprimeur: IEOM -Agence de la Polynésie française 21, rue du Docteur Cassiau - BP 583 - 98 713 Papeete RP Dépôt légal : 19 juillet 2010 - Achevé d'imprimer le 19 juillet 2010 - N° ISSN 1240-3830

